

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 14 janvier 2020 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents : M. Christian Baril maire  
M<sup>me</sup> Nancy Tousignant conseillère siège # 2  
M.M. Robert Gendron conseiller siège # 3  
René Caron conseiller siège #5  
M<sup>me</sup> Annie Demers conseillère siège #6

Sont absents : M. Daniel Demers conseiller siège #1  
M<sup>me</sup> Amélie Guay conseillère siège #4

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance : M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière

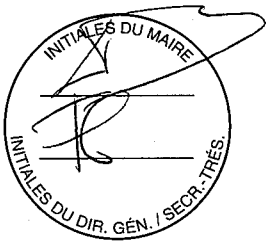
#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019 :
  - 3.1 Approbation;
  - 3.2 Suites;
4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 - BUDGET :
  - 4.1 Approbation;
  - 4.2 Suites;
5. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019 :
  - 5.1 Approbation;
  - 5.2 Suites;
6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
7. ADMINISTRATION :
  - 7.1 Règlement 157-2020 fixant le taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019;
  - 7.2 Avis de motion et présentation - Règlement 158-2020 – Gestion contractuelle;
  - 7.3 Changement de lieu pour les séances du conseil;
  - 7.4 Déchiquetage;
  - 7.5 Rémunération des élus;
  - 7.6 Rémunération du personnel de la municipalité;
  - 7.7 Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2020;
  - 7.8 Adhésion au Québec municipal;
  - 7.9 Appui FQM – Désaccord relatif à la loi sur la réforme de la fiscalité agricole;
  - 7.10 Appui – Supermarché Dubuc inc.;
8. GESTION FINANCIÈRE :
  - 8.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiement;
9. TRANSPORT :
  - 9.1 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Quote-Part;
10. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 10.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
  - 11.1 Rapport de permis émis en décembre 2019;
  - 11.2 Budget 2020 – Office municipal d'habitation;
  - 11.3 Ouverture du poste – Coordonnateur (rice) du Marché Public;
12. LOISIRS ET CULTURE :
13. QUESTIONS DIVERSES;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2020-01-001

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### 3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019

#### 3.1 Approbation

2020-01-002

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 3 décembre dernier avec dispense de lecture.

#### 3.2 Suites

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### 4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 - BUDGET

#### 4.1 Approbation

2020-01-003

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du budget du 17 décembre dernier avec dispense de lecture.

#### 4.2 Suites

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### 5. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

#### 5.1 Approbation

2020-01-004

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

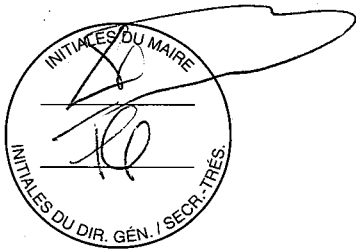
D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre dernier avec dispense de lecture.

#### 5.2 Suites

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### 6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. le Maire fait la lecture de la correspondance en date du 14 janvier.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 7.1 Règlement 157-2020 fixant le taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020

Considérant les dispositions contenues aux articles 988 et suivants du Code municipal ainsi que la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du budget du 17 décembre 2019 par M<sup>me</sup> Nancy Tousignant;

Considérant que la directrice générale a présenté le projet et en a fait un court résumé;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement numéro 157-2020 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du code municipal du Québec (L.R.Q.c.C-27-1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

2020-01-005

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter le projet de règlement n<sup>o</sup> 157-2020 fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

### Règlement numéro 157-2020

#### ARTICLE 1

#### Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### ARTICLE 2

#### Année fiscale

Les taux de taxes et tarifs énumérés ci-après sont imposés et prélevés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

#### ARTICLE 3

#### Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de (0,8200 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation.

#### ARTICLE 4

#### Établissements mixtes

Lorsqu'un logement est utilisé à la fois pour fins d'habitation et pour fins autres que d'habitation, tels un commerce, l'exercice d'une profession, etc., le tarif applicable est celui le plus élevé des deux.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### ARTICLE 5

### Service aqueduc

Afin de pourvoir aux dépenses d'entretien du réseau d'aqueduc municipal, il est par le présent règlement imposé et prélevé à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble desservi par le réseau d'aqueduc municipal, une compensation suffisante selon le mode de tarification suivant :

- Par unité de logement qu'il soit à des fins d'habitation et de résidence saisonnière	225,00 \$
- Résidences desservies par le réseau de Parisville (chacune)	251,00 \$
- Par unité commerciale	300,00 \$
- Terrain de camping	3 575,00 \$
- Immeuble agricole	225,00 \$
Au minimum et à l'addition des valeurs suivantes :	
+ par tête de bétail	10,00 \$
- Immeuble agricole desservie par Parisville (par unité animale telle que facturée par Parisville)	325,00 \$
- Serre	200,00 \$
- Restaurant ou bar-salon	325,00 \$
- Institution ou motel	325,00 \$
+ par chambre	20,00 \$

Le nombre d'animaux étant déterminé à partir du certificat d'autorisation du Programme agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

### ARTICLE 6

### Service égout

Afin de pourvoir aux dépenses d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, il est par le présent règlement, imposé et prélevé à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble desservi par les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, une compensation suffisante selon le mode de tarification suivant :

- Par unité de logement qu'il soit à des fins d'habitation et de résidence saisonnière	170,00 \$
- Par unité commerciale et industrielle	210,00 \$
- Terrain de camping	1 845,00 \$
- Par unité de logement desservi par le réseau de Parisville	164,00 \$
- Vidange fosse septique : Résidence :	77,50 \$
Chalet :	38,75 \$

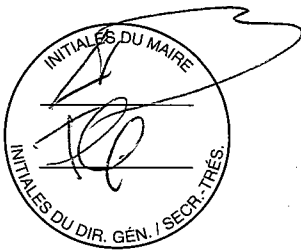
### ARTICLE 7

### Matières résiduelles

Le tarif annuel pour la cueillette, le transport et le traitement des matières résiduelles (déchets, et matières recyclables) est fixé à :

- Par unité de logement qu'il soit à des fins d'habitation, de résidence saisonnière, commerce et industrie	183,00 \$
---	-----------

Un commerce ou autre qui nécessitera des services spéciaux peut conclure une entente de service, avec l'entrepreneur à contrat de la municipalité. Dans ce cas, la tarification de base s'applique et les frais encourus pour les services spéciaux sont facturés par l'entrepreneur au commerce ou autre qui en fait la demande.



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

### ARTICLE 8

#### Piscine

Une compensation est prévue pour les propriétaires de piscine. Cette compensation est fixée à 75,00 \$ par piscine.

### ARTICLE 9

#### Service de la dette

Afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt, une compensation annuelle est imposée et prélevée selon le mode de tarification suivant :

<b>Numéros</b>	<b>règlements</b>	<b>Taux</b>
052-2001	Travaux de voirie – Rang St-Joseph	0,0183 \$ par 100 \$/évaluation
077-2006	Travaux de voirie – Rang St-Charles	0,0165 \$ par 100 \$/évaluation
086-2008	Réfection usine de suppression (75 %)	20,16 \$ par unité de logement
086-2008	Réfection usine de suppression (25 %)	0,0032 \$ par 100 \$/évaluation
115-2014	18 <sup>e</sup> Avenue et rue Poisson	0,0079 \$ par 100 \$/évaluation
126-2015	Prolongement 16 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> Avenue	0,0212 \$ par 100 \$/évaluation

La compensation annuelle imposée et prélevée doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné.

### ARTICLE 10

#### Mode de paiement

Les taxes foncières, autres taxes et compensations municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières, autres taxes et compensations municipales est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

- L'échéance du premier (1<sup>er</sup>) versement ou unique versement est fixée au trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit la date d'expédition du compte.
- L'échéance du deuxième (2<sup>e</sup>) versement est fixée au 30 juin 2020.
- L'échéance du troisième (3<sup>e</sup>) versement est fixée au 30 septembre 2020.

Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction du rôle d'évaluation. Sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 90 jours à la date d'exigibilité du premier versement et le troisième versement doit être effectué au plus tard 90 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

### ARTICLE 11

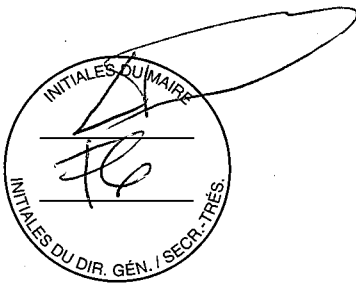
#### Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes et tarifications deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 11 %.

### ARTICLE 12

#### Pénalité

Une pénalité annuelle de cinq pour cent (5 %) est imposée, au prorata des jours sur les



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

soldes impayés de tout compte de taxes impayé après la date de l'échéance.

### **ARTICLE 13**

**Effet refusé**

Lorsqu'un chèque est remis à la municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière, des frais d'administration de vingt dollars (20 \$) seront réclamés au tireur du chèque, en sus des intérêts exigibles.

### **ARTICLE 14**

**Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **7.2 Avis de motion et présentation - Règlement 158-2020 – Gestion contractuelle**

M<sup>me</sup> Nancy Tousignant donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n° 158-2020 concernant la gestion contractuelle;

La directrice générale présente le projet et en fait un court résumé;

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

#### **7.3 Changement de lieu pour les séances du conseil municipal**

Considérant la résolution portant le numéro #2019-11-190, mentionnant les dates, heure et lieu des séances du conseil pour l'année 2020;

Considérant que le conseil souhaite modifier le lieu des séances du conseil pour l'année 2020;

2020-01-006

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

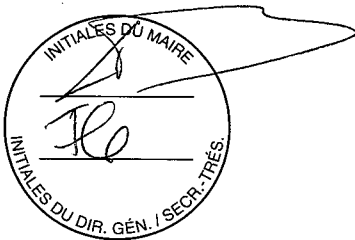
Que les séances du conseil de l'année 2020, soit au bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, à compter de février 2020.

#### **7.4 Déchiquetage**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la destruction d'archives conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

Considérant que l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour offre le service de déchiquetage;

Considérant que le déchiquetage est effectuée par la clientèle de l'association ce qui permet au centre d'offrir des ateliers intéressants et adaptés;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2020-01-007

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la destruction par déchetage des archives municipales et ce en conformité avec le calendrier de conservation de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

D'accepter l'offre de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour pour effectuer le déchetage des dossiers pour 10 \$ la boîte.

### 7.5 Rémunération des élus

Considérant l'article 7 du règlement numéro 111-2014 relatif au traitement des élus municipaux;

Considérant que ledit article mentionne que la rémunération de base et la rémunération additionnelle sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada;

Considérant que l'indice des prix à la consommation pour la période de novembre 2018 à novembre 2019 est de 2,2 %;

2020-01-008

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'indexer de 2,2 % la rémunération des élus pour l'année 2020.

### 7.6 Rémunération du personnel de la municipalité

Considérant que la Municipalité, accompagnée par la Fédération québécoise des municipalités, a vu à la révision de la structure salariale de ses employés en 2018 afin de permettre une rémunération équitable aux emplois;

2020-01-009

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Il est résolu que le salaire des employés municipaux soit indexé selon la nouvelle structure salariale de la municipalité.

### 7.7 Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2020

2020-01-010

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

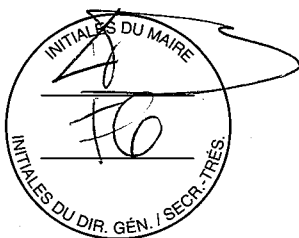
D'autoriser la dépense de 923,43 \$ taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion de M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale, à l'association des directeurs municipaux du Québec. Ce montant inclut une assurance au montant de 375 \$, taxes incluses.

### 7.8 Adhésion au Québec municipal

2020-01-011

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la dépense de 171.67 \$ plus les taxes applicables, pour le renouvellement de l'adhésion au Québec municipal, et ce, pour une période de 1 an, du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 7.9 Appui FQM – Désaccord relatif à loi sur la réforme de la fiscalité agricole

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions.

2020-01-012

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de la présente résolution :

- Aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne;
- À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>m</sup>c Andrée Laforest;
- Au député de Nicolet- Bécancour, M. Donald Martel;





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Et à la Fédération québécoises des municipalités.

### 7.10 Appui – Supermarché Dubuc inc.

Considérant que le ministère de l'Économie et de l'Innovation par sa loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux établit la réglementation portant sur les heures et jours d'ouverture pour préserver un équilibre entre les droits, les intérêts et les besoins des commerçants, des employés et des consommateurs;

Considérant que par cette dite loi, le Supermarché Dubuc inc. de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ne peut ouvrir ses portes 5 ½ jours durant une année;

Considérant que la loi permet à tout propriétaire de demander une dérogation pour des jours spécifiques établis;

Considérant que Supermarché Dubuc inc. veut demander une dérogation pour que le ministère lui permette l'ouverture de l'épicerie à la fête nationale du Québec et la fête du travail;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent voit, durant la période estivale, sa population pratiquement doublée et que l'ouverture de ces 2 journées permettrait un service en alimentation de proximité intéressant et répondrait à la demande des citoyens et touristes.

2020-01-013

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent appuie le Supermarché Dubuc inc. dans sa démarche pour avoir la permission d'ouvrir son commerce de l'épicerie à la fête nationale du Québec et la fête du travail;

Que la résolution soit envoyée à M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, Coalition avenir Québec.

## 8. GESTION FINANCIÈRE

### 8.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2020-01-014

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

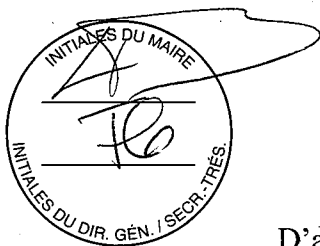
Total des salaires :	12 411, 03 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	80 736, 86 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	35 078, 97 \$

## 9. TRANSPORT

### 9.1 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Quote-part

2020-01-015

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Nancy Tousignant  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'autoriser le paiement de la quote-part 2020 au montant de 4 097,96 \$ à la MRC de Bécancour relatif au transport des personnes de la MRC de Bécancour, volet transport adapté.

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 10.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de décembre 2019 est de 292 m<sup>3</sup> (64 335 gallons impériaux).

### 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 11.1 Rapport des permis émis en décembre 2019

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'aucun permis n'a été délivré au cours du mois de décembre 2019

#### 11.2 Budget 2020 – Office municipal d'habitation

2020-01-016

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les prévisions budgétaires pour 2020, de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec pour l'immeuble de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, présentant des revenus de 58 397\$ \$, des dépenses de 97 289 \$ et un déficit de 38 892 \$. Le déficit est partagé entre la Société d'Habitation du Québec pour un montant de 35 003 \$ (90%) et la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour un montant de 3 889 \$ (10 %).

#### 11.3 Ouverture du poste – Coordonnateur (trice) du Marché public

Considérant que la coordonnatrice du Marché public depuis 2012, M<sup>me</sup> Fabienne Denoncourt a déposé sa démission;

Considérant que pour le bon fonctionnement et la continuité du marché public il est essentiel d'avoir une personne pour coordonner le tout;

2020-01-017

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. René Caron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mandater la directrice-générale à voir au processus de recrutement d'un coordonnateur (trice) du Marché public pour la saison 2020.

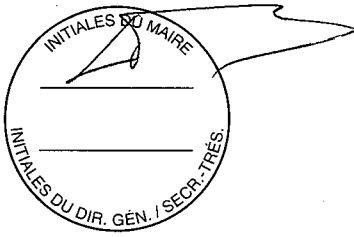
### 12. LOISIRS ET CULTURE

### 13. QUESTIONS DIVERSES

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Inspecteurs en bâtiment;
- Changement de lieu pour les séances du conseil;

### 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE



**Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent**

**2020-01-018**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20 h 51 heures.

**France Grimard**  
directrice générale et secrétaire-trésorière

**Christian Baril**  
maire